

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

Le jeudi vingt cinq février deux mille dix, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle de réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

10/12	DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
--------------	--

Suite à la démission de Madame M. Jacques JAULIN, M. Michel HOUZÉ, par **24 voix pour**, est désigné délégué du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

10/13	ÉTAT DU PERSONNEL 2010
--------------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte l'état du personnel 2010, dans lequel figurent la création d'un poste d'un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe et d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

10/14	INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS) - MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° 02/135 DU 10 DECEMBRE 2002 ET N° 03/151 DU 11 DECEMBRE 2003
--------------	--

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte les modalités d'attribution de l'I.S.S. qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2010 et décide que le versement de l'I.S.S. sera mensuel.

10/15	AVENUE DES MARRONNIERS – VENTE DES PARCELLES SECTION B N° 5520P, 5522P ET 6489P AU PROFIT DE M. ET MME DEMUYNCK
--------------	--

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, décide la vente des parcelles cadastrées section B n°5520p, 5522p et 6489p d'une superficie d'environ 578 m² au prix de 5 € le m², au profit de M. et Mme DEMUYNCK, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'acquéreur, autorise M. le Maire à solliciter l'Étude de Me KINDT, notaire associé à QUESNOY SUR DEULE pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer ledit acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

10/16	CHEMIN DU BIHAMEL – ACQUISITION DES PARCELLES SECTION C N° 1532P ET 1534P AUPRES DE MME BOHEC HEBANT
--------------	---

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 1532p et 1534p d'une superficie d'environ 288 m² au prix de 4 € le m², auprès de Mme BOHEC HEBANT ; l'indemnité d'éviction du preneur agricole restant à la charge de la ville, autorise M. le Maire à solliciter l'Étude de Me OSSET, notaire associé à WAMBRECHIES, pour l'élaboration de l'acte notarié, autorise M. le Maire à signer ledit acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

10/17	ADHESION A L'URACEN (UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES DU NORD PAS DE CALAIS)
--------------	---

La ville souhaitant développer et encourager la vie associative et culturelle sur son territoire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'adhérer à l'URACEN qui, de par ses objectifs généraux et son expérience dans le domaine associatif, peut concourir à la réalisation des objectifs suivants :

- aide à la médiation culturelle
- soutien au développement de la vie associative sur la commune, par la mise en œuvre d'actions d'informations de proximité

Le montant de la cotisation s'élève à 500 € pour la ville. Il aurait été de 21 € pour les associations qui auraient souhaité adhérer en nom propre. Cette adhésion permettra donc aux associations de la ville de faire appel gratuitement aux services de l'URACEN

10/18	VOTE DU TAUX DES IMPOTS
--------------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, décide de reconduire pour cette année les taux votés en 2009 à savoir :

Taxe d'Habitation	30.91 %
Taxe Foncière propriétés bâties	27.01 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	51.57 %

SUBVENTIONS ET PROVISIONS 2010

Le Conseil Municipal, adopte, à l'**unanimité**, les subventions et provisions 2010 :

- 10/19 : aux organismes locaux à caractère culturel pour un montant de 10 295 €
 10/20 : aux organismes locaux à caractère sportif pour un montant de 55 050 € et des provisions exceptionnelles pour un montant de 3 650 €
 10/21 : aux organismes locaux à caractère social pour un montant de 6 783 €
 10/22 : aux Etablissements scolaires et associations ayant une activité à caractère para scolaire pour un montant de 3 930 €
 10/23 : aux organismes extérieurs pour un montant de 600 € (excepté pour les Scouts de l'Europe : **24 voix pour et 5 voix contre**)
 10/24 : provisions pour l'octroi de subventions à divers organismes à caractère d'intérêt général ou commercial pour un montant de 225 850 €

10/25 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, arrête le programme d'investissement à hauteur de 1 409 812.60 €.

10/26 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, arrête le programme d'investissement à hauteur de 14 123.20 €.

10/27 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000 €, autorise M. le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

10/28 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, décide d'affecter la somme de 464 462.12 € de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) et d'affecter le solde, soit la somme de 879 340.98 € au fonctionnement (compte 002).

10/29 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 voix contre**, décide de laisser les excédents constatés dans leurs sections respectives soit 6 163.86 € au compte 002 (excédent de fonctionnement) et 12 340.20 € au compte 001 (excédent d'investissement).

10/30 BUDGET PRINCIPAL 2010

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, vote le budget qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	9 828 218.98 €	9 828 218.98 €
INVESTISSEMENT	3 494 684.26 €	3 494 684.26 €

10/31 BUDGET 2010 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 5 abstentions**, vote le budget qui se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	53 101.86 €	53 101.86 €
INVESTISSEMENT	19 868.20 €	19 868.20 €

10/32 BUDGET 2010 – PARC D'ACTIVITES DU CHAT 2

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, vote le budget qui se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	315 155.00 €	315 155.00 €

10/33**RENFORCEMENT D'UNE POLITIQUE D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE LOGEMENT VACANT ET INDIGNE**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de poursuivre la politique d'intervention foncière sur le logement vacant et indigne (70 logements pourraient être concernés), de la généraliser à l'ensemble des immeubles dégradés repérés par les services de la Ville, en vue notamment de permettre leur préemption par Lille Métropole Communauté Urbaine.

10/34**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le présent appel d'offres ouvert concerne la réalisation de travaux pour l'entretien d'espaces verts sur la commune. Deux lots ont été constitués. La durée globale du marché est d'un an renouvelable année par année dans la limite maximum de quatre années. Le montant maximal prévisionnel a été estimé annuellement à 120 000€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit à lancer un nouvel appel d'offres, soit à passer un marché négocié, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché devant intervenir, décide l'imputation de la dépense sur les crédits ouverts aux documents budgétaires dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE**COMPOSITION DES COMMISSIONS**

A la suite de la démission de Mme JAULIN, M. Michel HOUZÉ la remplacera dans les commissions « Jeunesse et Petite Enfance, Protection infantile PMI » présidée par Mme DEMESTER et « Sécurité, stationnement, circulation » présidée par M. LESSART.

Un tableau modificatif est mis sur table.

MARCHES ASSURANCES

Le lundi 21 décembre 2009, les membres de la commission d'Appel d'Offres se sont réunis afin de procéder au jugement des offres relatives aux marchés d'assurances. Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

LOTS	INTITULES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
Lot n° 1	Incendie – divers dommages aux biens	SMACL à NIORT	13 155.13 €
Lot n° 2	Responsabilité civile générale	SMACL à NIORT	3 930.12 €
Lot n° 3	Flotte automobile	SMACL à NIORT	4 486.91 €
Lot n° 4	Risques Statutaires du Personnel affilié à la CNRACL	SMACL à NIORT	31 255.00 €
Lot n° 5	Protection Juridique Générale	Cabinet VERSPIEREN à WASQUEHAL	2 462.70 €
Lot n° 6	Protection Juridique Pénale des agents territoriaux et des élus	Cabinet VERSPIEREN à WASQUEHAL	265.10 €
Lot n° 7	Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions	SARRE ET MOSELLE S.A. à SARREBOURG	275.23 €

MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2009

Un tableau récapitulatif des marchés publics conclus en 2009 est mis sur table.